

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout : j'ai pu le bon : je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUÉBEC, JEUDI 31 MARS, 1859.

No. 59

⚡ Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

⚡ On a besoin immédiatement de deux gamins actifs pour vendre ce journal.

⚡ PRIME. — Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés *paient d'avance*, recevront *gratis*, *L'Observateur* pendant un an.

## LA LOI TESSIER.

Un conseiller a déclaré dernièrement que si la Corporation ne pouvait rencontrer ses paiements, la loi que M. Tessier fit passer quand il était maire de Québec, serait appliquée. Cette loi donne le droit au *shérif* de faire dresser un état des dettes dues à la Corporation par les citoyens et d'exiger d'eux le paiement immédiat ou de faire vendre leurs biens. Le *shérif* présentera donc aux citoyens un reçu ou un pavillon, et dans la position alarmante on se trouvent les Québécois, nous croyons que si cette loi est appliquée, bien peu pourront avoir un reçu!!!

## LES COMPTES PUBLICS.

L'enquête sur les comptes publics paraît devoir être poursuivie avec vigueur. M. M. Patry est, déjà, parti pour Toronto, et Pierre Gauvreau ne tardera pas à le suivre. Le premier, est, dit-on, en état de donner des preuves irrévocables du gaspillage et de la corruption dont le département des Travaux-Publics a été le théâtre. Tous ceux qui veulent, à tout prix, faire cesser un tel état de choses, attendent avec impatience le résultat de l'enquête, et pour notre part, nous promettons de publier, au plus vite, les délibérations qu'elle produira.

Pierre Gauvreau a consolé ses amis en leur apprenant qu'il allait à Toronto chercher certains plans nécessaires à certains ouvrages qui doivent être faits à Québec.

En effet, la dalle du vieux château Saint-Louis est tombée dernièrement, et, sans doute, qu'il est nécessaire que l'architecte *cimenté* du gouvernement fasse un petit voyage à Toronto! Comme dit, monsieur Honoré P. . . .

« Ça bain du bon sens! »

A propos de Pierre Gauvreau, on nous

informe que cet individu va nous intenter une action *en dommages* pour n'avoir pas reproduit fidèlement son portrait, et l'avocat de la *famille heureuse* a dit que : *Ça va être un prochain cholonel!*

## LE MAIRE LANGEVIN SE FAIT Broker.

*Petit à petit Poiseau fait son nid*, et petit à petit notre cher *grand maire* se prépare une *place* aux dépens des citoyens. Dernièrement il a introduit un *bill* dans le but de transporter de Québec à Londres le bureau central de la compagnie du chemin de fer du Nord! Pendant que les directeurs dépenseront en Angleterre, l'argent des actionnaires, les membres du comité exécutif qui siégeront à Québec amuseront de la manière accoutumée, les bons et crédules Québécois!

Mais le plus beau et surtout le plus profitable de l'affaire, c'est que les directeurs en siégeant à Londres pourra nommer un agent à Québec pour transiger les affaires dans cette dernière ville.

Cet agent sera le maire Langevin. . . . *of course!* Avant huitiè fois, devenir ministres, le maire Langevin se contentera d'une petite place d'agent à raison de trois ou quatre mille piastres par année! pas d'avanta. . . . ge!

## LE PÈRE ET LE FILS.

Baby père, et Baby fils, demeurent à Toronto. Le premier veille à ses *intérêts* et le second vote pour leurs *intérêts*. Il faut bien faire la charité dans ce monde!

S'il faut en croire certains voyageurs récemment arrivés du pays d'en haut, Baby, père, apparaît dans les corridors du parlement comme un criminel qui va recevoir sa condamnation. En voyant *roller* ce vieillard encore plus accablé par le poids de ses intrigues que par celui de la vieillesse, les adversaires et les amis s'éloignent, les premiers saisis d'horreur, et les seconds d'épouvante.

On raconte que dernièrement Baby, fils, a dit à Baby, père : « Je vous l'avais bien dit, mon père, que tout cela tournerait contre vous! »

Le fait est que Baby, père, de concert avec certains tripons haut-placés dans l'échelle politique, a sacrifié le peuple, et que, maintenant, Baby, père, se voit trahi, abandonné et sacrifié par ses complices!

Quelle leçon pour ceux qui seraient tentés de l'imiter!

## EVANTUREL VERSUS PANET.

Les amis de la fraude et de la corruption électorale doivent être contents d'apprendre que monsieur Charles Panet a été maintenu dans sa charge de député du peuple. Le ministère devait indemniser de cette manière monsieur Charles qui, cet hiver, n'a pu à Toronto, marcher une seule fois en raquette. Aussi, après les *sacrifices* accomplis par monsieur Charles et le ministère, monsieur Evanturel se propose-t-il de ne pas troubler d'avantage les travaux, d'un aussi bon député.

## LE CHEMIN DES PILES.

D'ordinaire la charue se mettra devant les lozis.

Les directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord, le veulent, le disent et le prouvent. N'est-ce pas agir ainsi que de commencer le chemin de fer du Nord par l'exécution de celui des Piles? Le chemin de fer du Nord fait de cette manière sera fini à peu près dans le même temps que nos députés procureront le siège du gouvernement à Québec en votant pour Outaouais!

## DÉFI.

Nous défions nos adversaires qui prétendent que nous ne rédigeons point seul *L'Observateur* de prouver que tous les écrits — correspondances exceptées — qui paraissent sur ce journal, ne sont point de nous. Chacun le sien s'il vous plaît.

## TRÉPASSÉ ET LA FUSION.

*Le style c'est l'homme.*

Cet axiome est une vérité.

La plume c'est l'écrivain.

Autre axiome non moins véridique que le précédent.

Lisez l'écrit d'un journaliste et vous saurez de quelle plume il se sert, et de quelle pâte est sa politique. En veut-on une preuve?

Le *Canadien* est là tout imprégné de fusion.

Son rédacteur est l'homme de tous les temps, de tous les ministères, de toutes les couleurs, de toutes les idées, de tous les partis. C'est un être exceptionnel. Ou plutôt il y a en lui deux êtres exceptionnels:

PAGE

MANQUANTE

Son Excellence, avec les formalités ordinaires et au nom de la Reine sanctionne les bills suivants :

L'acte relatif au tarif ;

L'acte pour consolider l'acte des travaux publics ;

L'acte comportant la garantie de la dette provinciale ;

L'acte pour donner aux conseils de comités dans le Haut-Canada le pouvoir de faire des emprunts pour acheter des grains ;

L'acte touchant la distribution de la propriété des associés dans le Bas-Canada ;

L'acte pour empêcher la vente des liques en crantes dans le Haut-Canada, depuis 7 heures le samedi soir jusqu'au jeudi matin ;

Un acte pour régler les sections du Barreau dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Dans l'affaire de l'élection du comté de Québec, le comité fait rapport, que la violence exercée près de l'un des polls, n'est pas suffisante pour annuler le résultat de l'élection. En conséquence, monsieur Panet retient son siège.

Monsieur Merritt propose une adresse à la reine priant Sa Majesté de vouloir bien recommander à son parlement impérial d'étendre le crédit du gouvernement impérial ou gouvernement provincial dans le but de créer un fonds d'amortissement de la différence du crédit impérial d'avec le crédit provincial, dans le but de payer une partie de la dette provinciale.

Monsieur Lemioux présente un bill pour régulariser les procédés de certaines sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada.

Monsieur Morrison propose la première lecture du bill tendant à permettre à monsieur McLean Taylor, de Toronto, de divorcer avec son épouse, Diana Herrgill.

Monsieur Cimon propose en amendement, qu'il est dangereux de permettre le divorce parce que l'indisponibilité du mariage est essentielle au maintien et à la bonne harmonie de la société.

La motion d'amendement de monsieur Cimon, pour empêcher la première lecture du bill de divorce, est rejetée par 39 contre 66 ; et le bill passe à sa première lecture.

L'hon. monsieur Cartier donne avis que, mercredi prochain il proposera que, jeudi, (aujourd'hui) les mesures du gouvernement aient la préséance sur les autres, que à commencer de samedi prochain, la chambre siège depuis 10 heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

La chambre discute un rapport du comité des contingents.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE — Monsieur d'Israëli dit que le gouvernement prépare certaines modifications à son bill.

Il se fait dans toute l'Angleterre des assemblées au sujet de la réforme et la plupart sont hostiles à la mesure du gouvernement.

Le gouvernement attend sa défaite ou sa victoire sur l'amendement proposé par lord John Russell.

Dans le cas d'une défaite, on parle d'une dissolution du parlement.

Cinq des prisonniers qui ont été récemment arrêtés en Irlande à cause de leur complicité avec le club Phénix, subissent leur procès à Tralee. Le procureur-général, en commençant le procès les a accusés, d'avoir conspiré avec d'autres personnes pour renverser la constitution du pays et fonder en Irlande une République démocratique libre. Il démontra que la conspiration était puissante et dangereuse et qu'elle attendait des secours de France et de l'Amérique. Le résultat du procès n'était pas encore connu au départ du vapeur.

Les exilés Napolitains qui ont débarqué à Cork ont présenté une adresse au maire de cette ville pour expliquer leur conduite. Ils ont été reçus avec beaucoup d'enthousiasme.

FRANCE — Le récent article pacifique qui a paru dans le *Moniteur* continue à occuper l'attention publique. Le *Nord* prétend que l'Empereur a consenti à l'insertion de cet article pour montrer sa modération, mais que si la diplomatie ne parvient pas à résoudre les difficultés présentes, et si l'Autriche ne fait pas de concessions, il ne se soustraira pas aux conséquences qui en résulteront.

NOUVELLES DIVERSES.

— On parle de monsieur Aimé Lafontaine, greffier de la cour supérieure, à Aylmer, comme devant succéder à feu le juge McCord.

— Il paraît que vendredi dernier une goëlette a été expédiée de l'Islet pour les côtes du Labrador. Voilà un départ *matinal* !

Monsieur F. Latulippe marchand de cette ville est revenu sain et sauf de son voyage d'Europe après avoir couru les plus grands dangers.

— Les journaux des Etats-Unis ont publié une circulaire venant du Canada et qui est très révolutionnaire. L'auteur nommé King, veut la séparation du Canada d'avec l'Angleterre.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,  
La mort de Theller rappelle un sacrifice quasi héroïque dont le malheureux propriétaire de la non moins malheureuse Rossinante, — le fameux docteur Rosse... oh !!! fut alors l'auteur. Ce récit a été fait devant moi par un ami du docteur.

Theller avait besoin, paraît-il, d'être conduit sur un point quelconque du rivage de Beauport pour de la traverser à l'Isle d'Orléans et déborder les limiers de Symes.

Il fallut une voiture. Après bien des pourparlers, le fameux docteur offre une vieille charrette, son vieux cheval — et lui-même par-dessus le marché — non pour s'atteler, mais pour conduire, — à ce que l'on disait dans le temps.

Enfin l'on part, aussi déguisés que possible. Theller était habillé en vieille femme — le docteur portait une paire de lunettes pour se cacher l'œil et le cheval avait reçu une couche de peinture de couleur différente — ainsi qu'une botte de foin comme récompense.

De temps à autre sur la route, on rencontre des arbres que le docteur prend pour des hommes de police et qu'il évite parfois ou à côté desquels il veut précipiter sa monture qui ne se précipite pas du tout et ne prend pas le mors aux dents.

Arrivé à un certain point de la route forts bourbeux, le moyeu de la voiture qui avait déjà été rapicré éprouve une avarie et forcé le docteur à s'arrêter avec son cheval.

Mais au milieu de la désolation et des larmes que le docteur versait sur le néant de sa charrette et de son moyeu en particulier, la providence secourable lui apparaît sous la forme de deux personnes de Beauport, *deux ames*, à l'approche desquels, tout tremblant de peur, l'œil ébloui sous sa lunette, le docteur eut foi si ce n'eût été l'énergie de Theller jointe à la crainte de perdre la *rosse* dont le docteur faisait ses délices. Les nouveaux arrivés arrangèrent tout bien que mal la voiture avec des cordes et le docteur et son cheval continuèrent leur route, pensant n'avoir pas été reconnu, — mais le docteur entendit, à une petite distance, l'une des personnes dire à l'autre ces paroles qui tombèrent ironiques, menaçantes comme un éclair — au milieu du silence de la nuit :

« C'est le docteur Rosse... oh ! qui court sa chance ! ! »

A ces mots le cheval partit comme l'éclair, comme sous l'impression d'une formidable et juste indignation. Le fait est que le docteur lui avait appliqué un coup à l'éreinter ce qui le fit galopper l'espace d'auo perche.

Déguisez-vous après cela !  
Bref, après avoir déposé Theller à l'endroit désigné, le docteur revint tout en sueur à la maison où l'attendait *Son Sourd* qui lui dit qu'il était venu deux personnes pour des cas de maladie.

Aussi, depuis ce temps lorsque le docteur parle des sacrifices qu'il a faits à son pays, parle-t-il de son moyeu cassé et de ses *patients* perdus ?

Et dire que sa patrie le paie d'ingratitude ! Pourquoi ne la laisse-t-il pas à son sort et ne secoue-t-il pas ses bottes sur elle ?

UN AMI DU DOCTEUR.

Monsieur le rédacteur,

La corporation de Québec, étant aux abois, a envoyé un grand nombre d'avis de poursuite à ses débiteurs. Mon quartier n'a pas été oublié ni mon nom non plus; ceci expliquera jusqu'à un certain point ce que je vais dire. Je ne me vanterai pas de payer, je me laisse poursuivre et je prétends prouver que l'on a pas droit de me taxer et pas plus les autres que moi. Il n'est pas nécessaire de demander que quand dans une société ceux qui sont chargés du gouvernement donnent le premier exemple de démocratisation, il ne faut pas espérer que tous les gouvernés soient des saints.

Par exemple si un conseiller, qui n'a pas payé de cotisations depuis six ans, profite de ce qu'il y a prescription pour ne pas payer les deux premières années qu'il doit, est-ce qu'il ne sera pas permis à un citoyen de contester à la corporation le droit de le taxer et de sauver, des griffes du recorder par quelque moyen, le peu de ménage qu'il possède? Il est vrai que le citoyen, ne peut pas revenir contre la corporation pour des boîtes perdues, et que les conseillers ne lui doivent aucun dédommagement pour défense de *blague* de verbiage à propos de chemin de fer. Mais ce ne sont là que des demandes *invidentes* auxquelles le conseiller peut ajouter les votes qu'il a donnés pour encourager le gaspillage et démolir le crédit de la cité.

Entre parenthèse ce n'est pas le seul conseiller qui ne paye pas ses cotisations et monsieur le trésorier pourrait vous obliger d'une petite liste fort remplie de nous de *messieurs*, en dehors du conseil, qui s'acquittent tous les ans d'autant d'années qu'ils n'ont pas payées. Le moyen est celui-ci: au bout de cinq ans les cotisations sont forfaites par prescription, ces messieurs qu'on laisse tranquilles connaissent la chose, ils savent que tous les ans ils s'acquittent d'une année et que pas n'est besoin de payer celle qui court vu qu'elle deviendra aussi sujette à prescription. N'allez pas croire que ces gens là soient des pauvres; ces derniers on les poursuit; car ils gagnent quarante sous par jours et il faut qu'il en donnent dix pour payer la maire et le pro. . . ., Gathings et son messenger. Quant à ceux qui roulent avec *carriage and pair*, on leur dit: *Drive on gentleman never mind what you say!*

Les conseillers prennent l'intérêt du pauvre en toute circonstance. Voyez plutôt: Si un propriétaire est taxé \$240 00 il paye à la corporation 10 centimes par piastre pour l'eau \$24 00. Cet honnête propriétaire a quatre locataires. 1 payant \$120 00, 2—1 à \$60 00, 1 à \$50 00,—\$114, et 1 à \$30 00, total \$264, plus son logement, soit \$30 00, total \$294. Ces \$294 00 à 10 centimes par piastre—\$29 40. Comme on ne donne plus le compte pour l'eau, au bureau de Paquet, il faut s'arranger avec le propriétaire qui vous a fait taxer plus bas que votre payer mais qui sait très bien ce que vous payez et qui exigera ces 10 centimes par

piastre pour tout le montant. Ce qui lui laissera une petite balance de \$5 40 pour payer la *bière*, tandis que le locataire privera sa famille, qui sait, du nécessaire peut-être?

Tandis que nous y sommes parlons donc de la manière dont on traite ceux qui paient des taxes: Une personne licenciée pour détailler des liqueurs, paye \$19 00 pour taxe de comptoir et \$8 00 de taxe de police et de chemins en sus de toute autre taxe payée d'ordinaire par les citoyens, cette personne a droit à la protection du conseil puisqu'elle paye directement pour cela, cependant on tolère, que dis-je on encourage des personnes qui vendent sans licence au lieu de charger la police de les poursuivre. Quelques uns même ont des enseignes comme licenciés, qui n'ont jamais connu la personne ni le bureau de notre bon trésorier.

Il faudra pourtant une fin à tout cela. . . . Prenez garde monsieur le maire et monsieur le pro. . . . Vous aussi messieurs les conseillers. Cette ferule d'un si bon bois, pourrait bien sortir de sa cachette et vous taper sur les doigts, si vous continuez cette farce.

UN DU PANAL.  
700. D.

Monsieur le rédacteur,

Vous le savez, du moins monsieur 'Un démocrate' vous l'a appris ainsi qu'à moi-même, j'ai le tort d'être paresseux mais paresseux à la façon de monsieur Jules Sandeau! . . . Au moins cette paresse là m'honore à vos yeux et aussi me relève aux miens. Vous le dirais-je 'Un démocrate' m'a fait plaisir et je l'en remercie en attendant mieux. Donc je suis paresseux, c'est vrai, je n'écris jamais moi et ce qui pis est je ne suis pas capable de le faire, ce qui me dispense sans doute de ne rien promettre au public; c'est malheureux n'est-ce pas? Aussi ne me suis-je encore jamais mis dans la belle position de me faire rafraîchir la mémoire, même par un adolescent.

Voyez-vous, ça se trouve que par un effet bizarre de la providence je me trouve à faire contraste aux hommes vraiment intelligents comme 'Un démocrate' lequel à l'occasion d'une correspondance signée 'Courville,' a été proclamé par le *National* 'habile critique.' Oh! monsieur 'Un démocrate' que c'est avec anxiété et besoin que j'attends vos 'inspirations moralisatrices' pour les épeler, puis les épeler, le caractère en devra être si fin,—que dis-je si fin, au contraire, ce devra être gros, puisque vous avez la noble présomption de croire que vos correspondances vont servir d'abcédairaire aux 'marmots' présents et futurs. . . .

Ah! monsieur, comme vous allez régénérer le monde avec vos correspondances élémentaires. Et le journal d'économie donc?

Mais un conseil s'il vous plaît, Molière les souffrait de ses servantes: Qu'il vous plaise, dans vos correspondances a venir être un peu plus clair que dans le premier paragraphe de votre dernière correspondance où il m'aurait été impossible de ne rien

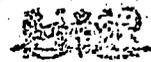
comprendre touchant l'anecdote relative au pseudonyme de 'George Sand' si je ne l'eusse connue avant ce jour.

J. C.

N. B. Soyez donc assez bon d'épeler ma correspondance de ce jour, afin de l'honorer d'un 'habile critique' vous qui prites la liberté de persécuter tout un numéro de *L'Observateur* et qui de la fîtes proclamer 'puriste stupide'.

[Nous publions cette correspondance sans, toutefois, en prendre la responsabilité.—Red.]

ANNONCES.



Soumissions pour Bois de Chauffage.

DÈS SOUMISSIONS pour fournir CINQUANTE CORDES DE BOIS dur, sec et sain, moitié Bouleau et le reste en Érable de 3 pieds de long, seront reçues au Bureau de P. GAUVREAU, écuyer, bâti-se Saint-George, le ou avant VENDREDI prochain.

25 Cordes de la qualité susdite devront être livrées immédiatement, et le reste à l'ouverture de la navigation. Le bois de chauffage des chantiers sera accepté.

Le tout devra être convenablement cordé et mis en piles là où il sera désigné sur la propriété de SPENCER WOOD.

Le paiement sera effectué lorsque les conditions du contrat auront été remplies d'une manière satisfaisante.

Par ordre,

J. P. RUBIDGE.

A. E. P. W.

31 mars, 1859.

Les journaux français et anglais de cette ville publieront le susdit avis pendant une semaine.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUÉ.

3 novembre, 1858.

P. G. HUOT, et ADOLPHE TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR